

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

| | | | |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| CAHORS ville..... | 3 fr. | 5 fr. | 8 fr. |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 — |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent
QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La rentrée des Chambres. — Le renouvellement triennal. — Après les funérailles des victimes du « Liberté ».

On annonce avec persistance que la rentrée parlementaire se ferait au plus tôt le 7 novembre. Est-ce là un bruit tendancieux, ou désir du gouvernement ? Nous l'ignorons. Mais il est certain que si des vacances aussi prolongées ne choquent pas le monde politique, le pays au contraire les jugera parfaitement excessives et déplacées.

N'ouvrons pas la bouche aux élus, dit-on, tant que les conflits extérieurs ne seront pas réglés. Singulière façon de comprendre le parlementarisme ; Si on supprime les représentants de la nation à l'heure où leur avis serait le plus utile, autant vaut les supprimer tout à fait. D'autant que cette méfiance est injuste. Députés et sénateurs sont capables, autant que d'autres, de défendre nos intérêts avec tact et dignité. On ne pourrait citer un discours de politique étrangère où leur intervention ait été inopportune ou compromettante.

Leur garde-tout rancune d'avoir renversé le ministère Rouvier en pleine conférence d'Algésiras ? Le Cabinet actuel n'a aucune raison d'être hanté par ce souvenir, moins encore de le considérer comme une menace. Il faut, sur la politique étrangère comme sur toutes les autres questions, qu'il reprenne contact avec sa majorité. Et puis, il y a le budget qui n'est pas en avance. S'il nous faut subir encore des douzièmes provisoires, la session de 1912 sera compromise, gâchée peut-être. C'est cela qu'il faut éviter à tout prix.

On commence déjà à s'occuper, tant dans les congrès départementaux que dans les milieux politiques et parlementaires, de la désignation des futurs candidats au renouvellement triennal de janvier prochain.

La série soumise au renouvellement triennal (série A) s'étend du département de l'Ain à celui du Gard inclusivement. Elle comprend trente départements, en plus Alger, la Guadeloupe et la Réunion.

Quatre-vingt-quinze sénateurs font partie de la série sortante, deux sièges se trouvant entre autres vacants par le décès de MM. Monsservin (Aveyron) et Parissot (Eure).

Au point de vue des opinions politiques, les 95 sénateurs sortants se répartissent comme il suit :
52 radicaux et radicaux-socialistes.
10 républicains de gauche ;
23 progressistes ;
6 membres de droite ;
2 socialistes.

Le doyen d'âge des sénateurs sortants est M. Emile Labiche, qui est né le 25 novembre 1827.

Le président de la République, les présidents des Chambres, le président du Conseil et cinq ministres viennent d'assister aux funérailles des victimes du « Liberté ». Chacun a lu les discours qui furent prononcés dans cette cérémonie, devant tant de tombes ouvertes. L'empressement des pouvoirs publics à venir rendre un dernier hommage aux glorieuses victimes montre par quoi nos sommes unis. La douleur et le deuil nous mettent tous d'accord.

Comme on l'a dit, la marine peut être durement frappée, mais n'est point abattue. Paroles d'héroïsme, mais c'est payer l'héroïsme trop cher quand il est inutile. Le courage doit s'économiser pour l'heure où la patrie serait menacée et le sang de nos soldats est trop précieux pour qu'on le gaspille. Veillons !

Veillons à ce que ne se reproduisent plus les catastrophes comme cel-

le qui vient d'endeuiller la France entière. Les causes en restent encore mystérieuses, il faudra les mettre à jour. Tant de pourquoi ne peuvent rester sans réponse. On veut savoir, on saura. En attendant, du haut en bas de l'échelle, il faut que chacun accomplisse avec exactitude son simple devoir de ponctualité et de vigilance. Pour dompter le mauvais sort, rien ne vaut autant qu'une surveillance assidue. Veillons !

A L'ÉTRANGER

La marine russe. — La situation en Portugal.

Le budget de la Marine russe pour 1912, qui a été transmis à la Douane, comporte un total de dépenses s'élevant à 164 millions 216.157 roubles, soit 55.959.557 roubles de plus que pour le budget de 1911. La flotte de la Baltique figure dans ce chiffre pour 29 millions de r. La flotte de la mer Noire bénéficie de 23.900.000 roubles, le tout destiné à des constructions nouvelles.

Le Portugal n'est ni au bout du monde, ni en état de siège. Dès lors, on ne devrait pas ignorer ce qui s'y passe. Or, les nouvelles en sont contradictoires. S'il faut écouter certaines informations, le pays serait fortement troublé. Les partis déchus regagneraient du terrain ; en certains villes, même, la monarchie aurait été proclamée. Seulement, personne n'a assisté à ce spectacle. Comme dit l'auteur : « Si c'était vrai, ça se saurait ».

Que les factieux intriguent, cela n'étonnera personne. Ils ont de l'or, de puissantes relations, des influences considérables. Avec cela, on peut donner l'impression d'un mouvement. Les royalistes prouvent qu'il est plus facile d'agiter que de gouverner. Mais iront-ils plus loin ? On en peut douter. Ils ont montré trop peu de courage pour défendre la monarchie, pour qu'on leur fasse grand crédit quand il s'agit de la réinstaller.

En attendant, la République répond à ces clameurs par des actes. Aujourd'hui même, elle célèbre l'anniversaire de sa naissance. Pendant son court règne, il semble bien qu'elle ait donné au Portugal une situation meilleure que celle qu'il eut sous la royauté. Ce n'est pas la perfection, certes ; mais on sent l'effort qui y conduit.

LE FURETIER.

La leçon des Catastrophes

Aujourd'hui encore il est impossible de détacher son esprit de la catastrophe du « Liberté » qui fait l'objet de tous les commentaires et de toutes les hypothèses.

L'imagination se donne libre carrière pour découvrir les causes du désastre. Au dire de l'amiral Germinet, il ne proviendrait ni d'un court-circuit, pour la simple raison qu'il n'existait pas de câbles dans les soutes, ni à l'inflammation de la poudre blanche au contact de la poudre noire, celle-ci ayant été retirée, ni enfin à la déflagration spontanée de la poudre B.

Il resterait donc une hypothèse devant laquelle on recule d'horreur : celle d'un crime. Il est pénible, en effet, de supposer qu'un cerveau humain ait pu concevoir et exécuter un si monstrueux forfait. Et pourtant, il faut bien le reconnaître, il y a des précédents. Beaucoup d'incendies sont, non pas des accidents, mais des crimes. Crimes d'autant plus fréquents et d'autant plus tentants qu'il est difficile de les découvrir, d'en faire la preuve et qu'ils restent très souvent impunis.

Pour déterminer ce formidable sinistre, il aurait suffi d'une main, d'une étincelle et d'un misérable ayant prémédité quelque atroce vengeance.

Un des derniers rapports sur notre marine constatait que la discipline à bord de nos bâtiments de guerre laisse beaucoup à désirer et qu'il existe parmi les équipages des individus ayant subi plusieurs condamnations pour délit de droit commun. Je sais

bien qu'en ces derniers temps de sérieux efforts ont été faits pour débarrasser la marine des sujets dangereux, perpétuel ferment de révolte. Il semble cependant que la discipline n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Que pouvaient bien faire en permission tant d'officiers et de matelots, à l'heure où l'explosion du « Liberté » se produisit ? Il est évident, comme le remarque M. Henry Bérenger, que l'horlogerie délicate et formidable à la fois, que représente un cuirassé nécessite une surveillance rigoureuse, minutieuse et de tous les instants. L'individualisme à outrance qui caractérise notre époque engendre l'anarchie. D'où le désordre, l'absence d'autorité, l'incurie que nous observons dans presque toutes les branches de l'administration et qui seraient surtout à déplorer dans notre marine, si là étaient vraiment les causes premières de tant de malheurs qui n'arrivent qu'à nous.

Sans doute, la fatalité existe ; elle joue un grand rôle dans les destinées des hommes et des peuples. Mais on ne saurait pourtant sans injustice mettre à son compte tous les cataclysmes dont nous sommes frappés.

Toutefois, ne nous attardons point trop à chercher les responsabilités. Il est à craindre que les passions politiques, comme toujours en semblable circonstance, ne saisissent cette occasion pour se donner un moment libre cours. Au lieu de demeurer penchés sur un désastre, efforçons-nous de le réparer. Notre marine de guerre prend un nouvel essor. De nouveaux cuirassés sont en construction, et l'on ne peut que louer un ministre, tel que M. Delcassé, des grands progrès accomplis en si peu de temps et qui doivent nous rendre, pour l'avenir une entière confiance.

Il en est des nations comme des individus. Seuls se découragent les faibles, ceux dont la destinée est terminée et qui ont perdu leur raison d'être. Les forts, au contraire, rebondissent et trouvent dans les catastrophes mêmes un surcroît d'énergie. Nous serons de ces forts, et rien n'arrêtera l'élan de notre activité créatrice, de notre relèvement national. Notre peuple est doué d'une vitalité admirable, dont il a donné mille preuves au cours de son histoire. On l'a vu se redresser après l'année terrible, étonner le monde par son ressort, sa puissance de résurrection. Aujourd'hui encore, nous sortons plus vaillants de l'épreuve, et armés d'une expérience nouvelle qui nous permettra désormais de prévoir et d'éviter de tels sinistres.

Aussi bien, c'est un spectacle consolant que celui de cette solidarité humaine qui, devant tout grand cataclysmes, s'affirme d'un bout à l'autre du monde civilisé. La France, ces jours-ci, a pu constater d'universelles sympathies à son égard. Elle a le privilège d'émeouvoir toutes les nations lorsqu'elle est atteinte d'un malheur injuste.

Ayons donc foi en nous-mêmes et travaillons.

Paul BRULAT.

Crédits pour l'Enseignement primaire

A l'enseignement primaire élémentaire dans les villes de 150.000 âmes au plus, il a été accordé depuis 1901, pour l'application du pourcentage, des crédits s'élevant à 3.761.300 fr. Les promotions de classe et les relèvements de traitements ordonnés par les lois des 31 mars et 30 décembre 1903 ont déjà entraîné une autre majoration de 36 millions. Mais il a fallu en même temps créer des écoles et des emplois, et les dépenses, une fois consolidées, se sont élevées à environ 19 millions ; enfin la participation de l'Etat aux constructions scolaires de l'enseignement primaire s'est accrue de 4 millions et demi.

Pour les villes de plus de 150.000 âmes, la part de l'Etat, qui est liée au produit des centimes, a été augmentée de 865.000 francs.

L'enseignement primaire supérieur, qui, en 1901, était doté au budget d'une somme de 2 millions 630.446 francs reçoit aujourd'hui

plus de 6 millions. Cet accroissement est dû en grande partie aux créations effectuées dans la période considérée et dans une certaine mesure à l'amélioration des traitements qui a été récemment commencée et qui se poursuit actuellement.

Les œuvres complémentaires de l'école, qui n'apparaissent pas au budget de 1901, reçoivent aujourd'hui 900.000 francs.

Enfin, les dépenses des écoles normales primaires ont été augmentées d'une somme de 1.826.000 francs affectée jusqu'à concurrence de 772.000 francs au chapitre du personnel ; les traitements des professeurs et des directeurs ont été relevés par la loi de finances du 13 juillet 1911. Tout compte fait l'accroissement des crédits de l'enseignement primaire dépasse 70 millions au budget de 1912.

Qu'est-ce que la Tripolitaine ?

L'intérêt économique de ce territoire

Les documents et les chiffres ne sont guère favorables à la Tripolitaine ; on ne peut compter cultiver que 60.000 kilomètres carrés, ce qui ne représente qu'un cinquième de la superficie totale, et l'exploitation en sera rendue très difficile par le manque d'eau auquel il faudra remédier par la recherche de nouvelles sources. Le consul allemand à Tripoli, le Dr Tilger, ne conseille une immigration qu'aux colons ayant beaucoup de patience, quelque capital et assez peu d'ambition. On ne connaît jusqu'ici aucune exploitation minière ; on exporte un peu de carbonate de soude trouvé à Fiezzen et un peu de soufre. Il faut remarquer d'ailleurs, que l'administration turque a empêché systématiquement toute prospection et s'est opposée à une exploitation méthodique des phosphates qui peut devenir une des principales richesses du pays. On trouve un peu de charbon, mais la qualité est très médiocre.

En ce qui concerne le commerce, le Dr Tilger engage ses nationaux à observer la prudence la plus stricte ; ils ne doivent faire aucun crédit. Tout procès, en effet, coûte aux parties, 50 à 60 0/0. L'industrie en est à ses débuts : tissus de soie et de laine, nattes, bijoux d'argent. On trouve quelques petites fabriques de savon, des tuileries sans importance, deux chantiers maritimes de dernier ordre, une fabrique de glace. Seules les presses hydrauliques pour le traitement de l'alfa présentent un intérêt réel. Mais depuis quelques années, la concurrence américaine a beaucoup nuí à cette industrie. Le port de Tripoli est visité par trois lignes italiennes et par une ligne française dont le service est rendu très irrégulier par l'état déplorable du port.

L'Allemagne joue un rôle très modeste dans la colonisation de Tripoli, son commerce monte à 387.000 marks à l'importation, sur un total de 8.750.000, et à l'exportation, à 9.539 marks sur un total de 4.030.000 marks ; mais cela ne peut affaiblir l'intérêt politique qu'elle porte en ce moment au conflit italo-turc.

L'activité de la Tripolitaine se ralentit chaque année ; le commerce général de 23 millions en 1900, est tombé à 15 millions en 1909.

La ville de Tripoli compte environ 40.000 habitants ; elle ne doit son importance qu'à son rôle d'entrepôt commercial ; tous les marchés intérieurs sont également en décroissance.

La Tunisie est l'une des meilleures clientes de la Tripolitaine, en 1910 le chiffre des importations était de 777.341 francs contre 653.701 francs d'exportations.

Bien que la Tripolitaine ait peu de chances de se développer, en raison de son admirable position stratégique, il apparaît qu'elle jouera dans l'avenir un rôle maritime très important.

La France, pour l'instant ne peut désirer qu'une chose, l'application des décisions de la Commission franco-ottomane touchant la délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine.

Jean LALOY.

INFORMATIONS

Le différend franco-allemand

Le ministre des affaires étrangères observe la plus grande réserve sur le résultat de la dernière conversation qui a eu lieu entre M. Jules Cambon et M. de Kiderlen, et sur l'état des pourparlers franco-allemands.

De même, aucune communication n'a été faite sur les affaires extérieures.

A l'issue du Conseil de cabinet tenu jeudi matin au ministère de l'intérieur, le renvoi à samedi du prochain Conseil, qui devait être tenu demain, donne à penser qu'un nouvel entretien entre MM. Cambon et Kiderlen est considéré comme nécessaire pour arriver à un accord entre les deux gouvernements sur les quelques points encore en litige.

C'est donc samedi seulement que l'on saura si toutes les petites difficultés rencontrées au cours de cette première partie des pourparlers sont définitivement aplanies.

Impressions allemandes

Les journaux allemands gardent généralement sur l'entrevue d'hier un silence qui ne paraît pas être de très bon augure. Il semble que l'entente, annoncée depuis si longtemps comme imminente, n'a pas encore été réalisée. Quelques journaux laissent percer un sentiment de déception. Les pangermanistes continuent leur campagne contre les compensations territoriales au Congo.

Le Congrès radical et radical-socialiste

L'ouverture du Congrès radical a eu lieu jeudi à Nîmes. La séance de la matinée a été consacrée à la vérification des pouvoirs. A deux heures, le Congrès a été officiellement ouvert par le discours de bienvenue du président de la Fédération du Gard, M. Jean Cazelles, et par le discours de M. Henri Michel, vice-président du comité exécutif, au nom de M. Combes, malade.

M. Cazelles a prononcé un discours-programme, où il a voulu définir la tâche qui, à son avis, s'impose à l'activité du parti radical. L'ancien collaborateur de Waldeck-Rousseau a d'abord rappelé les défaites subies par les radicaux aux dernières élections, qui pour eux doivent être une leçon. Puis il a déclaré que le parti devait être un parti de gouvernement, tout en étant avant tout un parti réformateur. Mais les radicaux ne doivent pas abandonner la lutte contre la réaction.

M. Cazelles ne veut pas davantage de complaisance pour les socialistes-collectivistes, dont les projets ne pourraient se réaliser qu'au mépris de la justice et de la liberté, car ils veulent détruire la liberté du travail et la liberté individuelle.

M. Cazelles termine en demandant au gouvernement d'avoir une politique claire et de n'incliner les droits de la nation souveraine devant aucun groupement d'intérêt particulier. Il souhaite que la politique radicale conserve jalousement un caractère élevé de loyauté, de droiture, de désintéressement, de générosité ; « en faisant aimer la République, il la rendra féconde. »

Réorganisation des bureaux des préfectures

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi portant réorganisation des bureaux des préfectures. Cette réforme répond au vœu exprimé par l'article 101 de la loi de finances de 1910. Elle constitue le pendant de celle que M. Caillaux réalisa en 1907 pour le personnel des trésoreries générales et des recettes des finances.

Actuellement, la situation des employés de préfecture et de sous-préfecture relève entièrement soit du gré des préfets, soit de réglementations locales disparates. Le projet de loi et le projet de règlement élaborés en font un corps d'administration doté d'un statut et soumis à des règles uniformes. L'innovation entraîne une amélioration générale des traitements,

dont la charge, d'ailleurs minime, sera largement compensée par les avantages qu'en retirera le service.

La guerre d'Orient

L'opinion publique est anxieuse

Le Comité de l'Association du Croissant-Rouge, qui s'est réuni lundi, a pris toutes les dispositions nécessaires pour l'engagement de médecins et l'acquisition d'instruments de chirurgie et de médicaments pour les ambulances de l'armée.

Des souscriptions ont été ouvertes dans toutes les provinces pour les fonds de guerre.

Une somme de 75.000 fr. a été recueillie à Koniath et transmise au ministère de la guerre. Djezaerli mahmoud pacha a adressé 25.000 francs. Les Syriens se sont inscrits pour 24 millions de francs.

Suivant des informations de Salonique, quinze classes de réservistes ont été appelées, savoir : cinq classes de la première réserve, musulmans et non-musulmans, et dix classes de ré-dits de la deuxième réserve, musulmans.

Les phares sont éteints sur les côtes de la mer Egée.

Le choléra prend des proportions inquiétantes et aggrave la situation déjà critique.

La situation à Tripoli

Les derniers réfugiés débarqués à Malte disent que les vivres commencent à manquer à Tripoli. On prévoit le pillage de la part des indigènes, et c'est pour cette raison peut-être que l'intervention de la marine, avant l'arrivée du corps expéditionnaire, a été décidée, les troupes turques ne pouvant plus garantir l'ordre.

Le chancelier du consulat anglais de Tripoli, débarqué à Malte, dit que les marchandises déposées à la douane de Tripoli sont réquisitionnées par les autorités turques pour nourrir et entretenir les soldats et les indigènes.

La flotte fantôme

Le Giornale d'Italia a recueilli une information maltaise, assurant que la flotte turque médite un coup hardi, tandis qu'elle laisse croire qu'elle se trouve aux Dardanelles.

Le drapeau italien flotte sur Tripoli

Une dépêche de Tripoli parvenue cette nuit à Paris a apporté la nouvelle que des compagnies de débarquement ont occupé les forts jeudi à midi, et ont hissé sur l'un d'eux le drapeau italien.

Après l'occupation des forts, l'escadre italienne a débarqué d'autres compagnies de matelots, avec canons et mitrailleuses, et a occupé militairement la ville de Tripoli. L'occupation a eu lieu sans incidents.

Les troupes débarquées ont été placées sous les ordres du capitaine de vaisseau Cadni, et le contre-amiral Boreddolmo a été nommé gouverneur de Tripoli.

Petites Nouvelles

— A l'Observatoire de Saint-Genis-Laval, près de Lyon, on a observé la comète Beljawsky, découverte le 28 septembre à Siméïs (Crimée), et qui est la septième comète de l'année. L'astre est très brillant, avec une imposante queue.

— La douane de Cherbourg vient de mettre l'embargo sur un chargement de 10.000 kilos de beurre provenant de Sibérie et d'Autriche, et expédié par voie anglaise. Trente échantillons ont été prélevés pour être analysés.

— Une violente bagarre, qui a duré plusieurs heures, s'est produite à Rokitno, village de la Pologne, entre un millier de catholiques et une foule composée d'orthodoxes. On signale plusieurs morts et quarante blessés.

— Les Syndicats ont décidé de faire cause commune avec les grévistes et de déclarer la grève générale à partir de ce matin. La vie commerciale est complètement arrêtée à Cette.

CHRONIQUE LOCALE

Révocation

Par décret du Président de la République en date du 4 octobre, M. Mourguès, qui avait été suspendu des fonctions de maire d'Albas a été révoqué. Cette mesure était-elle attendue ? Oui, par les républicains, non par les amis de M. Mourguès.

Et M. Mourguès lui-même espérait que le Conseil d'Etat lui donnerait raison, qu'il casserait l'arrêté préfectoral.

M. Mourguès comptait sur l'autorité, sur les démarches en haut lieu de puissants amis !

Hélas ! M. Mourguès est comme tous les mortels, à la merci de bien décevantes illusions.

Où bien, il y avait pour obtenir la révocation, des adversaires plus puissants en haut lieu que ses amis, ou bien ses amis puissants l'ont lâché, plaqué.

Grands Dieux ! Que M. Mourguès qui tout récemment encore croyait avoir la victoire et se promettait de faire un pied-de-nez à ses adversaires si l'arrêté préfectoral avait été annulé, que M. Mourguès doit souffrir en son amour-propre de n'être plus maire de la commune d'Albas !

Bah ! il s'en consolera puisqu'aussi bien, il n'ignore pas que s'il ne tiendra plus par devers lui le sceau de la mairie, il tiendra encore la queue de cette belle poêle où son Conseil municipal continuera comme par le passé, à faire faire les petites affaires communales.

Néanmoins il doit trouver que cette mesure prise à son égard est dure ; et *in petto*, il n'en est pas content, d'autant plus qu'il ne s'y attendait pas et qu'il avait même l'espoir de la voir annuler.

Cet espoir est déçu et cela prouve que l'ancien maire d'Albas se flattait en disant que des amis puissants lui feraient rendre... justice !

Nous avons, nous, très sincèrement, nous n'avons aucune sorte de préférence, que ce n'est pas sur nos instances que la décision présidentielle a été prise.

LOUIS BONNET.

**

Voici le décret de révocation du maire d'Albas :

Le Président de la République Française, sur la proposition du Président du Conseil, ministre de l'Intérieur ;

Vu l'article 8 de la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que M. Mourguès, maire d'Albas, a gravement manqué à ses devoirs en faisant obstruction aux délibérations de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de sa commune et en provoquant des incidents de nature à entraver les travaux de cette Commission ;

Quatre de ses tireurs figurent dans l'ordre suivant sur la liste des 144 élèves récompensés :

9^e, PLANACASSAGNE, médaille d'argent avec l'insigne de tir ;

27^e, POMMIER, médaille de bronze ;

56^e, BAUDEL, un diplôme de l'Union des sociétés de tir de France.

104^e, COUDERC, un diplôme de l'Union des sociétés de tir de France.

Au Congrès de Nîmes

Le parti radical et radical-socialiste tient son Congrès annuel à Nîmes. Dans sa séance de vendredi il a constitué le comité exécutif.

MM. Loubet, Cocula, sénateurs, Bécays, député, docteur Darquier, maire de Cahors ont été élus membres du comité exécutif dont M. Combes a été réélu à l'unanimité président.

Inspection d'académie

M. Vayssières, le nouvel inspecteur d'académie a pris possession des services de l'Inspection jeudi.

Lettre de félicitations

Sur la proposition de M. le sous-préfet de Gourdon, M. le Préfet du Lot a accordé une lettre de félicitations à M. Sourzat, Gédéon, habitant la commune du Roc pour la courageuse conduite dont il a fait preuve le 9 juillet, en portant secours au nommé Mignot Louis, qui était en danger de se noyer dans la Dordogne.

Service pénitentiaire

M. Sézal Jean, gardien en chef à la prison d'arrê de Gourdon, est nommé à la même qualité (2^e classe) gardien-chef à la prison de Vitry-le-François.

M. Lacan Paul, gardien commis-greffier à la prison centrale de Melun, est nommé gardien-chef (2^e classe) à la maison d'arrê de Gourdon.

Erevet élémentaire

Jeudi ont commencé les examens du Brevet élémentaire pour les jeunes gens.

Ont été déclarés admissibles :

MM. Barrat, Couderc, de l'école supérieure de Luzech ;

Cadiergues, Fournajoux, Mazeyrac, de l'école supérieure de St-Céré ;

Rigoulat, de l'école supérieure de Martel ;

Pommier, du cours complémentaire de Cahors ;

Armandou, du cours complémentaire de Prayssac ;

Bergougnoux, de l'école de Bétaille ;

Déjean, Laffery, de l'école de Capdenac-Gare.

Chassaing, de l'école de Treignac (Corrèze).

Les examens continuent.

Société de Tir du Cours Complémentaire de Cahors

Sur 101 Ecoles primaires supérieures ayant pris part cette année au XVI^e championnat de tir de l'Union des sociétés de tir de France, la société scolaire de tir du cours complémentaire de Cahors (rue du Lycée), a été classée 6^e.

Quatre de ses tireurs figurent dans l'ordre suivant sur la liste des 144 élèves récompensés :

9^e, PLANACASSAGNE, médaille d'argent avec l'insigne de tir ;

27^e, POMMIER, médaille de bronze ;

56^e, BAUDEL, un diplôme de l'Union des sociétés de tir de France.

104^e, COUDERC, un diplôme de l'Union des sociétés de tir de France.

Réunion-Conférence

On nous communique :

Les Travailliers Manuels et Intellectuels sont instamment priés d'assister à la grande Réunion de protestation organisée par le Syndicat National des Travailliers des Chemins de Fer d'accord avec la Fédération Générale des Mécaniciens et Chauffeurs contre la non réintégration des Cheminots qui aura lieu à la Bourse du Travail le dimanche 8 octobre à 8 heures 1/2 du soir.

Le camarade J. Sauvé, délégué des deux organisations des travailleurs de la voie ferrée y exposera la cause des révoqués.

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL tenu à Figeac le 2 octobre 1911

Lundi, 2 octobre, a eu lieu à Figeac sur le champ de foire, le concours agricole organisé par la société d'agriculture du Lot, sous la présidence de M. Delbreil, président de la société.

Le jury composé de MM. Marre, professeur départemental d'agriculture de l'Aveyron ; Quercy, professeur départemental d'agriculture du Lot ; Pezet, professeur spécial d'agriculture à Figeac ; Dettil, vétérinaire départemental ; Campagne, vétérinaire à Figeac ; Hug, éleveur à Assier ; Mage, conseiller général, propriétaire à Latronquière ; Docteur Belvit, propriétaire à Lacapelle-Cabanac ; Brunet et Laporte propriétaires à Caillac ; Dallet, propriétaire au Montat ; Rigal, propriétaire à Espère ; Alphonse, horticulteur-grainier à Cahors ; Arnauudet et Vivies propriétaires à Cahors ; s'était divisé en trois sous-Commissions.

MM. le sous-préfet de Figeac, Cocula et Loubet, sénateurs du Lot, Bécays, député de Figeac et M. le maire de Figeac ont bien voulu assister à cette manifestation agricole.

Un nombreux public n'a cessé de visiter les concours pendant les opérations qui ont été terminées vers onze heures et demie.

Le soir, à 2 heures, a eu lieu à la salle St-Fargeau, la proclamation des

récompenses, sous la présidence de M. le sous-préfet de Figeac.

M. Delbreil, président de la société, remercie M. le sous-préfet et MM. les sénateurs et le député de Figeac, ainsi que la municipalité, d'avoir bien voulu assister à notre manifestation agricole.

Il fait la critique du concours et fait ressortir les améliorations que les agriculteurs peuvent apporter à leurs cultures. Il fait remarquer, que pour la première fois la société d'agriculture a cru devoir ajouter à ses primes des récompenses aux familles nombreuses d'agriculteurs.

Il annonce ensuite que la société d'agriculture étudie en ce moment la création de coopératives laitières dans notre département et rappelle les progrès obtenus dans les Charentes par la création de ces institutions et l'ère de prospérité qui a suivi dans ce département une crise identique à celle que nous traversons.

Il donne ensuite lecture du palmarès.

ESPECE BOVINE

Taureaux

1^{er} prix, Juffroy à Puy-Evêque, 140 fr. ; 2^e, Poujade à St-Cirgues, 120 fr. ; 3^e, Mages à Bédour, 100 fr. ; 4^e, Lasroux à Cardaillac, 80 fr. ; 5^e, Estival à Montet-et-Bouzal, 60 fr. ; 6^e, Cels à Figeac, 50 fr. ; 7^e, Murat à Figeac, 25 fr. ; Médaille d'argent, Glaude à Assier ; médaille de bronze, Destruel à Labathudé ; médaille de bronze, Gaubert à Viavac.

Vaches pleines ou suitées

1^{er} prix, Juffroy à Figeac, 100 fr. ; 2^e, Vayssières à Puy-Evêque, 80 fr. ; 3^e, Salles Henri à Figeac, 60 fr. ; 4^e, Cantaloube à Fons, 40 fr. ; 5^e, Taurand à Fourmagnac, 25 fr. ; 6^e, Cavalié à Figeac, 20 fr. ; 7^e, Estival à Figeac, 20 fr. ; 8^e, Poux à Figeac, 20 fr. ; médaille d'argent, Toussaint à Figeac ; médaille de bronze, Larnaudie à Planioles.

Prix d'honneur : médaille de vermeil du Ministère de l'Agriculture : M. Vayssières à Puy-Evêque.

ESPECE PORCINE

Verrats

1^{er} prix, Verdier à Viavac, 40 fr. ; 2^e, Miramon à Lassalle-Durbans, 30 fr. ; 3^e, Lacout à Gorses, 20 fr. ; 4^e, Cels à Figeac, 10 fr. ; 5^e, Redoulès à Montredon ; 5 fr. ; médaille d'argent, Moussié à Reyrevignes ; médaille de bronze, Venries à Laureuses.

Truies

1^{er} Prix, Sales à Camburat, 40 fr. ; 2^e, Vignic à Capdenac-le-Haut, 30 fr. ; 3^e, Pradelles à Faycelles, 20 fr. ; 4^e, Lagarrigue à Figeac, 10 fr. ; médaille d'argent, Serres Pierre à Figeac.

Prix d'honneur : médaille de vermeil de la Société des Agriculteurs de France, M. Verdier à Viavac.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Poules

1^{er} prix, Grèzes à Figeac, 10 fr.

Oies

1^{er} prix, Larigaldie à Figeac, 10 fr. ; 2^e, Gardes à Figeac, 5 fr. ; 3^e, Liauzan à Figeac, 3 fr.

Dindons

1^{er} prix, Gardes à Figeac, 10 fr. ; 2^e, Loupiac à Figeac, 5 fr.

Canards

1^{er} prix, Boutaric à Figeac, 5 fr. ; 2^e, Lalo à Figeac, 3 fr. ; 3^e, Gardes à Figeac, 2 fr.

Pigeons

1^{er} prix, Vignard à Figeac, 5 fr. ; 2^e, Boutaric à Figeac, 3 fr.

Lapins

1^{er} prix, Loh à Figeac, 5 fr. ; 2^e, Gardes à Figeac, 3 fr. ; 3^e, Manilève à Figeac, 2 fr. ; 4^e, Paux, à Figeac, 2 fr.

INSTRUMENTS AGRICOLES

Constructeurs du département

1^{er} prix, Geniès à Caillac 50 fr. et Cantaloube à Bagnac, 50 fr. ; 2^e prix, Rigal Henri à Figeac, 10 fr. et Masbou à Figeac, 10 fr.

Représentants

Fages, Roques, Bédou et Chalourdis, forgerons à Figeac, diplôme de médaille de vermeil.

FRUITS, PRODUITS MARAICHERS ET AGRICOLES

Bergougnoux à Gramat ; médaille de vermeil ; Dalmas à Trémond, médaille d'argent ; Gaubert à Figeac, médaille de bronze ; Bennet à Figeac, mention honorable.

EXPOSITION D'HORTICULTURE DÉCORATIVE

M. Tarlet à Figeac, plaquette d'argent.

PLANTATIONS D'ARBRES FRUITIERS

Castanié à St-Céré, 75 fr. et médaille d'argent.

REBOISEMENT

Genriès à Espalieu, 50 fr. et médaille d'argent ; Gamel à St-Jean-de-Laur, médaille d'argent ; Lherm à Soussceyrac, médaille de bronze.

CULTURE MARAICHIERE

Roques à Figeac, 70 fr. ; Fonservines à Figeac, 30 fr.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Cennac à Teyssieu et Lherm à Soussceyrac, médaille d'argent.

INSTALLATIONS DE CHAIS, CAVES ET MATÉRIEL DE VINIFICATION

Docteur Vernet à Cajarc, médaille de vermeil.

FAMILLES NOMBREUSES D'AGRICULTEURS

Delpou Pierre à Lissac, 60 fr. ; Capus Antoine à Bédour, 50 fr. ; Toulze Antoine à Bédour, 50 fr.

Vins de sucre

Quiconque voudra se livrer à la fabrication du vin de sucre (piquette) pour sa consommation familiale, est tenu d'en faire la déclaration trois jours au moins à l'avance à la recette ruraliste des contributions indirectes s'il veut éviter un procès-verbal.

La quantité de sucre employée ne devra être supérieure à 20 kilos par

membre de la famille et par domestique attaché à la personne, ni à 20 kilos par 3 hectolitres de vendanges récoltées, ni au total à 200 kilos pour l'ensemble de l'exploitation.

La fabrication des piquettes n'est autorisée que pour la consommation familiale et jusqu'à concurrence de 40 hectolitres par exploitation. (Article 6 de la loi du 29 juin 1907).

RAPPORT DE M. TUZET

INSPECTEUR COMMERCIAL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

Sur l'établissement d'une Ecole pratique d'Horticulture à Cahors.

COMMUNICATION FAITE AU CONSEIL GÉNÉRAL (Suite)

Un projet de budget comprenant une période d'exploitation de six années a été étudié, je le soumetts à l'appréciation d'une Commission d'étude.

Compte de premier établissement

Achats d'outillage horticole, chassés, semences et plants, 5.000 fr. Somme à disposition pour les insuffisances des premiers exercices 5.000 fr., soit 10.000 fr., dont l'amortissement se fera chaque année par prélèvement sur les recettes nettes.

Compte d'Exploitation suivant le programme adopté pour la gestion de l'Etablissement.

Dépenses pendant les six premières années d'Exploitation, compte tenu d'un effectif de 20 personnes la 1^{re} année, de 40 à partir de la 2^e année et d'une organisation de cours temporaires dès la 3^e année.

Natures des dépenses

F

Traitement du personnel, direction, chefs et sous-chefs de culture, surveillance, moniteurs, indemnités pour cours et conférences : 6.800, 6.800, 7.800, 8.300, 8.500, 8.500.

Indemnités aux femmes des employés pour services rendus à la lingerie, cuisine, économe, salaire des aides : 1.000, 1.400, 1.600, 1.600, 1.600, 1.600.

H

Chauffage, éclairage, soins médicaux, impôts et divers : 1.500, 2.000, 2.000, 2.000, 2.000.

Dépenses d'exploitation. Engrais, matériel et outillage, atelages : 1.000, 1.800, 2.300, 2.600, 2.800, 3.000.

Nourriture de 40 élèves à 300 fr. par an, la partie de récolte consommée non comprise : 6.000, 12.000, 12.000, 12.000, 12.000, 12.000.

I

Prélèvement pour amortir le compte d'Etablissement et les avances faites : 2.000, 2.500, 2.500, 2.500.

Fonds à employer aux encouragements et améliorations (mémoire). Totaux : 16.300, 24.000, 27.700, 29.000, 29.400, 29.600.

Total : 156.000 fr.

Nature des Recettes

A

Pensions payées par des élèves placés par des particuliers, 1^{re} année 10 à partir de la 2^e année, 20 à 400 fr. : 4.000, 8.000, 8.000, 8.000, 8.000, 8.000.

B

Pensions sous forme de bourses payées par le département ou les villes, 1^{re} année, 10 à partir de la 2^e année, 20 à 400 fr. : 4.000, 8.000, 8.000, 8.000, 8.000, 8.000.

C

Produit des récoltes. Culture maraichère, 2 hectares : 3.000, 3.000, 3.000, 3.000, 3.000, 3.000.

Culture fruitière et pépinières, 2 hectares : 2.000, 3.500, 4.000, 4.000.

D

Indemnités payées pour les cours de saison par les auditeurs libres : 1.000, 1.200, 1.500, 1.500.

E

Subventions spéciales pour les services rendus à l'enseignement horticole en général.

Ministère de l'Agriculture : 2.000, 4.000, 6.000, 6.000, 6.000, 6.000.

Sociétés-Comices et département : 500, 800, 1.000, 1.000, 1.000, 1.000.

Subvention pour l'organisation d'un cours d'hydraulique agricole : 500, 1.000, 1.000, 1.000, 1.000, 1.000.

Total : 11.000, 32.000, 31.500, 33.200, 34.000, 34.000.

Total général : 175.700 fr.

Il résulte du projet de budget ci-dessus que pendant une période de six années, les recettes à prévoir s'élevaient à 175.700 fr., les dépenses, après prélèvement de quatre annuités du compte d'amortissement, à 156.000 fr. La gestion aurait un excédent de 19.700 à appliquer à la location de terrains supplémentaires pour étendre l'exploitation à 6 hectares de cultures maraichères et fruitières, à améliorer les moyens d'exploitation et à faire des sacrifices en vue d'expérimenter des procédés de culture.

Le premier nombre concerne la première année ; le 2^e, la deuxième année ; le 3^e, la troisième année ; le 4^e, la quatrième année ; le 5^e, la cinquième année ; le 6^e, la sixième année.

Ci-après les explications sur chaque article du budget recettes et dépenses.

A. La recette de 10 pensions pour la première année, de 20 pour les années suivantes est assurée par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans qui, par décision de son Conseil d'administration placera chaque année 10 pupilles choisis parmi les orphelins de son personnel. C'est une recette assurée.

B. La recette sous forme de Bourses de 4.000 fr. pour la première année, de 8.000 pour les années suivantes est à attendre des élèves placés par des particuliers, par le Département et les communes ; pour laisser à l'Etablissement son caractère de Bienfaisance, ne seraient admis comme internes que des orphelins destinés à se livrer à la profession d'horticulteur ou de jardinier.

C. La recette nette de 3.000 fr. pour l'exploitation de deux hectares, de 4.500 pour celle de trois hectares n'est pas exagérée dans le cas de cultures intensives.

(A suivre)

H. TUZET, Inspecteur commercial de la Compagnie d'Orléans.

JEHAN RIS A CAHORS

Ce soir samedi 7 octobre, au Grand Café de Bordeaux, le joyeux bohème JEHAN-RIS, jouera : « Maroc...quineries ! », revue d'actualité.

Au programme les dernières hilarantes fantaisies du célèbre chansonnier. Le spectacle commencera à 9 heures.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 8 Octobre, par la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge.

Paul GARNAL

BOULEVARD GAMBETTA (En face le Théâtre)

Avenir Cadurcien

Allées Fénélon

Programme du 8 Octobre

Marche Maureque Maquet

Neiges d'antan, valse Kelsen

Polka p' cornet et bugle Boisson

La veillée en Artois, fanf. Bouchel

Petit secret, pavana Roux

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2

Etat civil de la ville de Cahors du 30 septembre au 7 octobre 1911

Naissance

Lasfargues Roger-Henri-Félix, rue Labarre, 46.

Publications de mariages

Sers Antoine-Paul-Louis, commis des Postes, et Rouget Jeanne-Marguerite-Alice, s. p.

Figarol Albert-Jean-Paul, commis des contributions indirectes, et Rison Rose-Jeanne, s. p.

Janis Jean, soldat au 7^e de ligne, et Cassot Marie, s. p.

Mariages

Pébeyre Fernand-Alain, négociant, et Gauthier Marie-Joséphine-Françoise-Augustine, s. p.

Boysell Isidore, gendarme en retraite, et Ciprien Jeanne-Joséphine-Marie, employée au Lycée.

Picat Théodore-Pierre-Albert, officier d'administration, et Gançon Thérèse-Marie-Louise, s. p.

Décès

Clamens Joseph-Elie, caporal au 7^e, célibataire, 23 ans, hospice.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 5 Octobre 1911

| ESPÈCES | ENTRÉES | | RENOVI | PRIX PAR 1/2 KILOG. | | |
|-------------|---------------------------|----------|--------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| | au Marché et à l'abattoir | DIRECTES | | 1 ^{re} qualité | 2 ^e qualité | 3 ^e qualité |
| Bœufs..... | 1.804 | | 14 | 0,80 | 0,76 | 0,70 |
| Vaches..... | 839 | 699 | | 0,78 | 0,70 | 0,65 |
| Taureaux... | 152 | | | 0,75 | 0,70 | 0,68 |
| Veaux..... | 1.211 | 2.252 | 222 | 1,00 | 0,95 | 0,90 |
| Moutons... | 16.655 | 9.758 | 3.805 | 0,95 | 0,90 | 0,85 |
| Porcs..... | 3.548 | 3.311 | | 0,70 | 0,68 | 0,66 |

OBSERVATIONS. — Vente meilleure sur les bœufs, veaux et porcs, mauvais sur les moutons.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Chemin de Fer d'Orléans

Service rapide sur l'Andalousie et le Maroc

Le service rapide hebdomadaire qui a fonctionné avec tant de succès à la fin de l'hiver dernier entre Paris, Madrid, Cordoue, Algésiras, Gibraltar et Tanger, a été rétabli le Mardi 3 Octobre au départ de Madrid et le Jeudi 5 Octobre au départ d'Algésiras.

Rappelons que ce service est constitué entre Paris et Madrid par le train de luxe Sud-Express, entre Madrid et Algésiras par un wagon-lits direct.

A l'aller : Départ de Paris-Quai d'Orsay le Lundi à midi 16, arrivée à Madrid-Nord le Mardi à 2 h. 12 soir ; départ de Madrid-Atocha le Mardi à 8 h. 20 soir, arrivée à Algésiras le Mercredi à 2 heures soir.
Au retour : Départ d'Algésiras le Jeudi à 3 h. 5 soir, arrivée à Madrid-Atocha le Vendredi à 9 h. 5 matin ; départ de Madrid-Nord le Vendredi à 8 heures soir, arrivée à Paris-Quai d'Orsay le Samedi à 9 h. 30 soir.

Entre Algésiras et Tanger la traversée maritime s'effectue en moins de 3 heures.

Prolongation temporaire des heures d'ouverture de certaines gares de petite vitesse sur le réseau d'Orléans.

Aux termes de l'arrêté ministériel du 17 avril 1908, les gares sont fermées en semaine, pour la réception et la livraison des marchandises de petite vitesse, savoir :

Du 16 mars au 15 octobre, au plus tôt à 6 h. du soir ;
Du 16 octobre au 15 mars, au plus tôt à 5 h. du soir ;

Par application d'une décision de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 30 novembre 1910, et à titre temporaire et d'essai, les gares désignées ci-après sont autorisées à rester ouvertes en semaine du 1^{er} octobre au 15 décembre 1911 inclus, jusqu'à 7 heures du soir exclusivement, pour l'enlèvement des marchandises de petite vitesse :

reçues par wagon complet, dont le déchargement incombe aux destinataires, et dont les titres auront été retirés par ces destinataires avant 6 heures du soir jusqu'au 15 octobre et 5 heures à partir du 16 octobre.

Albi, Angers-St-Laud, Angoulême, Argenton, Aurillac, Bergerac, Blois, Bordeaux-Bastide, Bourges, Brive, Cahors, Chateau-du-Loir, Chateauroux, Chateaufort, Châtelleraul, Le Chevaleret, Commentry, Etampes, Gaillac, Guéret, Issoudun, Libourne, Limoges-Bénédictins, Limoges-Montjoy, Loches, Lorient, Montluçon, Nantes-P. O., Orléans, Paris-Ivry, Périgueux, Pithiviers, Poitiers, Quimper, Redon, Rodez, Romorantin, St-Junien, Saint-Nazaire, Saumur, Tours, Tulle, Ussel, Vannes, Vendôme, Vierzon, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve-sur-Lot.
La Compagnie d'Orléans se réserve de suspendre cette mesure soit d'un

ne manière générale, soit dans certaines gares seulement, sur préavis de 48 heures, affiché dans les gares désignées pour cette suspension.

ÉTUDES

DE
M^e DURAND
NOTAIRE A SAINT-CERNIN (LOT)

ET DE
M^e BOCCON-GIBOD
AVOÜÉ A PARIS.
RUE DE RICHELIEU, N° 92

VENTE SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M^e DURAND, notaire à Saint-Cernin (Lot), judiciairement commis à cet effet.

EN UN SEUL LOT

IMMEUBLE D'UN SEUL TENANT

Situé aux lieux dits Peyrolat, Les Barthes et Travers-de-Longuepas, commune de Saint-Cernin (Lot), en nature de vigne, friche et bois, d'une contenance de 85 ares 15 centiares environ.

L'ADJUDICATION aura lieu le **DIMANCHE 29 OCTOBRE 1911**, à 2 heures de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par la deuxième chambre du Tribunal civil de la Seine, le 5 juillet 1911, enregistré et signifié ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Madame Herminie-Clémence Bouton, sans profession, demeurant à Bellevue (Seine-et-Oise), rue des Potagers, n° 25, veuve en premières noces non remariée de M. Jean-Baptiste Alayrac ;

2^o M. Gustave-Auguste Alayrac, employé au « Bon Marché », demeurant à Malakoff (Seine), route de Montrouge, n° 60 ;

3^o Madame Julia Alayrac, épouse assistée et autorisée de M. Emile-Louis Brun, graveur, et ce dernier, en son nom personnel au besoin, demeurant ensemble à Paris, rue Louis-Blanc, n° 42 ;

4^o Madame Eugénie-Julienne Alayrac, épouse assistée et autorisée de M. Edmond-Alfred Goupil, docteur en médecine, et ce dernier, en son nom personnel au besoin, demeurant ensemble à Paris, rue de l'Odéon, n° 9 ;

Ayant pour avoué M^e André

Boccon-Gibod, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 92.

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Julien Coste, employé de banque, demeurant à Paris, rue d'Auteuil, n° 2, ci-devant et actuellement même ville, rue d'Aumale, n° 27.

Pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs Gaston-Jean-Baptiste Alayrac et Suzanne-Louise Alayrac ;

Nommé à cette fonction qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vanves, le 21 décembre 1906, enregistré ;

Mais faisant fonction de tuteur à raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et Mme veuve Alayrac, leur mère et tutrice naturelle et légale ;

Ayant pour avoué M^e Louis-Eugène Pelletier, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 44.

Et encore en présence ou elle dûment appelée de :

Madame Marie-Eugénie Bonnelais, sans profession, veuve de M. Jean-Baptiste Bouton, demeurant à Vanves, rue de la Gare, n° 25, ci-devant et actuellement à Bellevue, commune de Meudon (Seine-et-Oise), rue des Potagers, n° 25.

Prise en qualité de subrogée tutrice ad hoc des mineurs Alayrac susnommés ;

Désignée pour remplir ces fonctions par la délibération précitée, du 21 décembre 1906 ;

Il sera, le dimanche 29 octobre 1911, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e Durand, notaire à St-Cernin (Lot), judiciairement commis à cet effet, procédé à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble d'un seul tenant, situé aux lieux dits : Peyrolat, Les Barthes et Travers-de-Longuepas, commune de Saint-Cernin, en nature en ce moment de vigne, friche et bois.

Confrontant dans son ensemble

à Henri Alayrac, la veuve Conté, Régis, Rougiès et Caussanel.

Il figure au plan cadastral de ladite commune sous les entiers n° 48 et 49 d'une contenance ensemble de 30 ares 60 centiares, et sous partie des n° suivants : 51 pour une contenance de 38 ares environ, 55 pour une contenance de 12 ares 60 centiares environ et 56 pour une de 3 ares 95 centiares environ.

Etant observé que c'est par erreur que M. Jean Alayrac avait été muté de l'entier n° 51, alors qu'il n'y possédait réellement que 38 ares, et que d'autre part il n'avait jamais été imposé des n° 55 et 56 qu'il possédait cependant par partie. Tel au surplus que le dit immeuble s'étend, se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve et sans garantie des contenances indiquées, la différence fut-elle supérieure à un vingtième.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du 5 juillet 1911, sus énoncé, à la somme de cinquante francs ci-dessus.

Fait et rédigé à Paris, le 4 octobre 1911, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé : BOCCON-GIBOD.

Enregistré à Paris, le 4 octobre 1911, f° 12, c° 16. Reçu 1 fr. 88 c. décimes compris.

Signé illicitement.

S'adresser pour renseignements

1^o A M^e BOCCON-GIBOD, avoué, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 92 ;

2^o A M^e PELLETIER, avoué, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 44 ;

3^o A M^e DURAND, notaire à Saint-Cernin (Lot), dépositaire du cahier des charges ;

4^o A M^e DERAINE, notaire à Vanves, boulevard du Lycée, n° 31.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

BANQUE CHAREIRE & C^{ie}

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL

à CAHORS, 8, Rue Fénélon

AGENCES

à PARIS, 7, Rue Drouot. à CAULUS, Route Nationale.
à MONTAUBAN, Rue de la République. à CAUSSADE, Place Bilange.
à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République. à SAUMUR, Place de l'Église.
à GOURDON, Place du 4 Septembre. à JARZÉ, Place du Marché.
à LAFRANÇAISE, Rue Centrale. à BEAUGÉ, Place de l'Église.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : CHAREBANK CAHORS A PARIS : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

à Cahors : 45 — à Paris : 313.28 — à Montauban : 74 — à Saumur : 1.75
326.66

Localités du Département visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montcuq, Cazes-Mondenard

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement de tous Coupons sans frais

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans Frais à toutes les Émissions

DÉPÔT DE FONDS & DE TITRES

Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons

Location de Coffres-Forts à Secret — Change de Monnaies

Dames chez vous, trav. continu facile, 3 fr. p. jour. Ecrire Harmand, 27, rue de Trois Borneaux, Paris.

150 fr. PAR MOIS. Travail facile chez soi, assuré toute l'année. Par CONTRAT sans apprentissage sur nos TRICOTEUSES Brevetées. La plus importante M^{re} du genre. Traitement direct avec ses clients. 0^e La Prévoyante, bureau D, 11, rue Lacharrière, Paris

IMPRIMERIES A. COUESLANT

ALENÇON (ORNE) CAMORS (LOT)
(Ancienne Imprimerie GUY) (Ancienne Imprimerie LAYTOU)

Adresse télégraphique :

20 PRESSES

Adresse télégraphique :

COUESLANT-CAHORS

COUESLANT-ALENÇON

Installations à vapeur et à l'électricité

Téléphone (Cahors) : N° 31

Téléphone (Alençon) : N° 26

INSTALLATIONS SPÉCIALES POUR PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET GRANDS TIRAGES

IMPRIMEUR :

De la Compagnie P. O. — De la Fédération Nationale des Professeurs des Lycées et Collèges de France et du Personnel de l'Enseignement secondaire féminin. — De la Fédération des Amicales des Instituteurs de France et des Colonies. — De la Société clinique de Médecine mentale. Des Sociétés de Tempérance : Croix-Blanche, Étoile Blanche, Union Française des Femmes pour la Tempérance, Annales antialcooliques, etc. Du Club Cevenol. — De Syndicats d'Initiative départementaux. — Du Syndicat général des Sténographes et des Dactylographes, etc.

DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES :

De l'École Normale des Instituteurs de la Seine. — De l'École Normale des Institutrices de la Seine. — Des Lycées Fénélon, Molière, Victor-Hugo, Racine, etc.

DE NOMBREUX PÉRIODIQUES PÉDAGOGIQUES, MÉDICAUX, STÉNOGRAPHIQUES, ANTIALCOOLIQUES, etc., etc.

Ouvrages de luxe, Travaux en tous genres (administratifs et commerciaux), Journaux illustrés, Périodiques, Brochures, Mémoires et Thèses

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS, ÉTIQUETTES, ENVELOPPES, TÊTES DE LETTRES, FACTURES, CARNETS, REGISTRES

Tableaux, Programmes, Cartes commerciales, Menus

MANDATS, SOUCHES, LETTRES DE NAISSANCES, MARIAGES & DÉCÈS. — CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

FEUILLETON DU Journal du Lot 87

LE Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDOX

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DANS LE LABYRINTHE

Mais que Dieu me protège, monsieur, quand une fois un homme a la tête dérangée, il n'y a plus à compter avec les fantaisies qui traversent le cerveau. J'avais un cousin qui était garçon dans une taverne d'Herfort, il buvait plus de liqueurs qu'il ne lui en aurait fallu, et il a été pris du délire tremblant, comme disait le docteur, je crois bien. Il se figurait voir des choses où il n'y avait rien. Il croyait attraper des mouches, des mouches bleues. Mais, voyez-vous, quand un homme, comme on dit, a une tuile dérangée, il est bien difficile de la remettre en place.

Lionel donna un signe d'assentiment à cette incontestable vérité. Il ne prenait pas un bien grand intérêt aux imaginations de l'ivrogne cousin

du valet de pied, mais ce qui le préoccupait vivement, c'est tout ce qui se rapportait au vieux Caleb.

— Non, en vérité, — répondit Lionel avec une apparente indifférence, quoique chaque parole de cet homme ne fit que donner une force nouvelle aux affreux soupçons qui le tourmentaient. — Pourquoi le vieux jardinier témoignait-il cette terreur déraisonnable de son maître ? Pourquoi, si le choc qui avait ébranlé sa raison n'avait pas eu pour cause un acte de ce maître redouté ? Mais comment le pauvre homme a-t-il été pris de cette fièvre cérébrale ? Qu'est-ce qui a provoqué cette attaque ? — demanda alors Lionel.

— Eh bien, monsieur, c'est le plus drôle de l'histoire. Vous devez savoir que beaucoup des domestiques de la maison, les femmes spécialement, sont assez sots pour croire que l'aile du Nord est hantée. Il n'y en a pas un qui oserait s'en approcher lorsque la nuit est venue, et ils attribuent l'attaque de fièvre de Caleb à ce qu'il a vu un revenant.

— Mais pourquoi ?

— Parce que, voyez-vous, monsieur, voilà comment cela lui a pris. Pendant une soirée de juillet... attendez, dit le valet de pied qui s'arrêta brusquement, comme un homme qui a à cœur d'être très consciencieux dans son récit, — que je ne vous induise pas en erreur, était-ce bien en

juillet ou à la fin de juin ? Eh bien, je pense que cela pouvait être à la fin de juin, comme qui dirait entre le 20 et le 30, tandis que nous étions tous en bas à souper, la gouvernante s'aperçut de l'absence de Caleb, et comme elle est sa parente, elle était inquiète de lui, et elle ne voulait pas souper avant de savoir ce qu'il était devenu. Elle envoya l'aide jardinier, qui resta une heure à le chercher dans les jardins, et il était tout près de minuit lorsqu'il trouva le pauvre Caleb, devinez où monsieur ?

— En vérité, je ne puis me l'imaginer.

— Il le trouva étendu sans connaissance sous une fenêtre de l'aile du Nord, et nos gens disent qu'il a regardé par la fente d'un volet et qu'il a vu un revenant.

— C'est étrange ! — s'écria Lionel tout pensif.

Il avait fait durer son dîner ; à peine avait-il mangé une douzaine de bûchées, tant l'intéressait tout ce que lui disait cet homme. Mais il ne pouvait pas prolonger davantage son repas, ni pousser plus loin ses questions, sous peine de courir risque d'éveiller les soupçons du domestique.

CHAPITRE II

UN TERRIBLE VOYAGE

L'équipage dans lequel Violette était assise longea le Strand avec rapidité, mais au grand étonnement, à

la terreur indicible de la jeune fille, il ne tourna pas pour traverser le pont de Waterloo.

Elle était dans une pénible agitation, en pensant que le cocher, soit par pure ignorance soit par stupidité, s'était trompé de chemin, et que son erreur entraînerait la perte d'un temps précieux.

Elle tira le cordon d'avertissement avec violence, mais le conducteur ne parut pas y faire attention. Il paraissait presser de plus en plus l'allure de ses chevaux. Déjà la voiture avait passé Temple Bar et parcourait Fleet Street avec rapidité, car à cette heure il y avait fort peu de voitures dans la Cité.

Violette essaya d'abaisser la glace, et avec un peu de difficulté, elle y réussit. Elle appela le cocher, mais il fit nulle attention à ses cris. Il était possible que le son de sa voix eût été étouffé par le bruit des roues.

Exaspérée par la pensée de la maladie de sa mère, Violette se serait élancée hors de la voiture, même au péril de sa vie, lorsqu'elle essaya d'ouvrir la portière, elle découvrit qu'elle était fermée à clef.

Elle se mit à frapper violemment contre les glaces qui fermaient le devant de la voiture. Cette fois le cocher devait l'avoir entendue mais il ne retourna même pas la tête, il ne parut pas s'apercevoir de ses efforts frénétiques.

En ce moment la voiture traversait Smithfield. Une minute après elle était dans Bistophate Street. Violette regardait avec toute la puissance de ses yeux pour découvrir l'endroit où elle était, mais le quartier lui était complètement inconnu.

Alors un sentiment de profond désespoir s'empara d'elle. La voiture avançait, les candélabres à gaz fuyaient devant ses yeux, il lui semblait que le bruit des sabots des chevaux qui frappaient le pavé lui retentissait dans le cerveau.

Les maisons commençaient à devenir plus rares, elle voyait les arbres d'une grande route, une grande route qui semblait se prolonger à l'infini, devant les yeux de la jeune fille qui regardait d'un air égaré par la glace abaissée.

Elle comprit qu'elle était la victime de quelque horrible machination ; mais, malgré cela, elle ne mit pas un instant en doute la maladie de sa mère. Sa tête était trop fortement troublée pour pouvoir raisonner avec lucidité les événements de cette nuit. Elle pensait que sa mère était réellement malade, et que quelque misérable, avec une cruauté plus grande que celle d'un démon, l'entraînait loin de cette mère adorée.

Les yeux fixés sur cette route longue et sombre, elle pria, invoquant l'assistance du ciel, à l'heure de l'inquiétude et du désespoir.

Après environ deux heures d'une course rapide, la voiture s'arrêta devant une vieille auberge.

Il semblait que les voyageurs fussent attendus, car bien qu'il fût beaucoup plus de minuit, un homme sortit de l'écurie au moment même où les chevaux s'arrêtèrent. Les portes de l'auberge étaient closes, les fenêtres obscures, et ceux qui l'habitaient étaient évidemment couchés depuis longtemps ; mais la cour de l'écurie était ouverte, et il y avait de la lumière dans un des bâtiments intérieurs. Il n'y eut pas de temps perdu, et pendant qu'un homme dételait les chevaux couverts d'écume, un autre homme sortait de l'écurie, conduisant à la bride des chevaux frais.

Ceci ne fit qu'augmenter l'étonnement de Violette. Tout ce qui lui arrivait lui semblait être les hallucinations d'un rêve plutôt que des incidents de la vie réelle.

Elle mit sa tête à la portière et vit un homme grand et élancé debout à une petite distance de la voiture.

— Oh ! par pitié ! s'écria-t-elle ; qui que vous soyez, donnez-moi l'explication de ce mystère. Pourquoi ai-je été amenée ici ? Quel démon peut être assez cruel pour séparer une fille de sa mère mourante ?

(A suivre).